

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**Convocation :** 22/09/2023

**Affichage liste délibérations :** 29/09/2023

**Conseillers en exercice :** 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 SECRÉTAIRE : Madame SYLVESTRE

**L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

**DEL20230928\_13**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION HAUT COMME TROIS POM POUR LA  
CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

RAPPORTEUR : Delphine PAILLOT

L'accueil de la petite enfance est une compétence facultative des communes.

Néanmoins, la ville de Givors ne cesse d'accroître le nombre d'accueil. Depuis l'ouverture du pôle petite enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les places en crèche ont augmenté de 110 à 137 places (en comptant les 16 places du jardin d'enfants).

Malgré cela, le territoire est toujours identifié comme prioritaire en termes d'offres d'accueil du jeune enfant.

En effet à Givors, le taux d'équipement en accueil collectif est de 16.6 pour 100 enfants, (15.4 sans l'accueil de loisirs). En comparaison, à l'échelle de la Métropole ce taux est de 17 pour 100 enfants et sur la commune voisine de Saint-Genis-Laval, le taux est de 29 pour 100 enfants.

Cela se traduit par un nombre de places par enfant à Givors de 37,9 places/100 enfants en 2020 (taux de couverture petite enfance) contre 57,8 à l'échelle de la Métropole.

De plus, le nombre de place en accueil individuel est en constante diminution chez les assistants maternels. En effet, en 2024, 9 assistantes maternelles vont prendre leur retraite, déménager, ou seront en reconversion professionnelle, ce qui représente 30 places en moins. On peut seulement compter 2 assistantes maternelles nouvellement agréées pour 2 enfants chacune. Soit, une projection sur fin 2024 de 217 places en accueil individuel.

Le territoire de Givors est encore sous-doté en place d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

L'association Haut comme trois pom est porteuse du projet d'ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) dans les locaux de l'école maternelle Ste Marie, du groupe scolaire St Thomas d'Aquin.

Une MAM est une Maison d'Assistants Maternels dédiée à l'accueil de jeunes enfants. Il s'agit donc d'un groupement de plusieurs assistantes maternelles au sein d'un même local et non à leur domicile. Chaque assistante maternelle peut accueillir jusqu'à 4 enfants selon leurs agréments.

La MAM Haut comme trois pom va pouvoir accueil 8 enfants de moins de 6 ans simultanément, avec pour le moment 2 assistantes maternelles (mais les locaux vont pouvoir en accueillir une troisième à terme).

La MAM Haut comme trois pom a pour objectifs principaux :

- de permettre d'augmenter l'offre d'accueil sur le territoire de Givors pour répondre à la demande
- de proposer des accueils sur mesure en fonction des contraintes professionnelles des parents
- de s'inscrire sur le territoire de Givors en lien avec le projet social de la ville.

Ce projet répond donc à un réel besoin de garde pour les parents de la commune et va permettre d'étendre l'offre d'accueil sans pour autant augmenter les charges de fonctionnement d'un nouvel équipement.

L'ouverture sera effective en novembre 2023.

La demande de subvention a été demandée par l'association afin de prendre en charge une partie des dépenses d'achat pour l'ouverture de leur structure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**35 VOIX POUR**

## DÉCIDE

- DE VERSER la subvention de 2 000 € pour l'année 2023 pour l'installation de la Maison d'Assistantes Maternelles Haut comme trois pom.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Martine SYLVESTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.